

# Le MRP vous parle!

Nouvelle série N° 11

Mars 1984

ISSN 0753 - 8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e - Téléphone : 296-02-20

Prix : 5 F.

## école libre vivra

André François MERCIER  
député honoraire

Il fallait être à Versailles le dimanche 4 Mars pour voir et entendre près d'un million d'hommes et de femmes scander ce slogan avec la vigueur qui n'admet pas le compromis et dans un climat de liesse populaire sans précédent depuis la Libération. La jeunesse laissait éclater son ardeur et sa joie et dans un ordre parfait — grâce au dévouement de milliers de bénévoles — la manifestation laissera le souvenir à ceux qui pourront dire «j'y étais» d'une merveilleuse journée.

Pourquoi un tel succès ?

Il y a des limites qu'il ne faut pas franchir. Le gouvernement, avec une hypocrisie consommée, veut donner à ses élus (dont les 4/5ème sont enseignants publics) la satisfaction de rétablir progressivement le régime d'avant la loi Barangé de 1951, selon la règle dessuète et stupide «Fonds publics à l'école publique, Fonds privés à l'école privée». Une fois de plus,

les marxistes ont un demi siècle de retard. Ils oublient que l'aide de l'Etat aux diverses formes d'enseignement est admise par plus de 70% des Français (soit donc par la moitié de l'électorat de gauche) et qu'elle ne saurait être remise en cause sans soulever les plus vives réactions des familles.

L'injustice pour celui qui aurait choisi l'école privée d'avoir à supporter la double charge de la contribution à l'école libre et aussi celle de l'école publique, ne serait plus acceptable en raison de son poids. (20% du budget de l'Etat pour l'éducation)

Au delà des questions d'argent, l'argument selon lequel les familles perdraient la liberté de choix n'est pas tolérable. L'offensive socialo-communiste en vue d'accroître encore dans un nouveau secteur l'action de l'Etat, par la mesure sournoise de la titularisation des enseignants libres mettrait un terme à l'originale formule actuelle.

Au moment où la décentralisation doit apporter plus de souplesse en laissant le pouvoir régional mieux harmoniser les divers courants qui s'expriment, on assiste à une tentative vers l'uniformité et le monopole.

Enfin, s'il est vrai qu'il se dispensait autrefois dans les écoles publiques un enseignement de qualité généralement supérieure à celui des établissements privés, cette notion n'est plus aussi certaine. Même s'il subsiste des enseignants honnêtes et sérieux dans le secteur public, face à certains excès (voir les livres d'Histoire) un grand nombre de

parents refusent l'endoctrinement et le parti pris.

La manifestation de Versailles marquera-t-elle le sursaut nécessaire face à notre déclin moral ?

Certes, les raisons ne manquent pas pour la jeunesse d'éprouver découragement et abandon devant une crise qui la touche plus profondément que d'autres. Afin qu'elle soit mieux armée, qu'elle découvre le sens du devoir, ne faut-il pas lui proposer un idéal. Les préceptes du Christianisme pour une vie confiante et rayonnante n'apportent-ils pas la réponse ?

Comme en 1945, lorsque le MRP se détermina pour la liberté scolaire, aujourd'hui à nouveau il s'agit de la protéger avec énergie. La grande masse présente à Versailles le 4 Mars a su allier calme et fermeté.

Elle est prête à aller aussi loin qu'il le faudra pour sauver ce qui lui semble être l'essentiel. Comme certaines banderoles l'annonçaient, s'il le faut :

«Liberté pour toi je reviendrai».

\*  
\* \*

Que dit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

L'Article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare :  
«Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.»

### SOMMAIRE

- Page 1 : Ecole libre vivra
- Page 2 : Assemblée Générale
- Page 3 : Adieu Marceau
- Page 4 : Diversion
- Page 5 : L'affaire ELF-ERAP Bernard BECK s'explique
- Page 6,7 : Indochine
- Page 8 : Le Congrès de la Démocratie Chrétienne Française
- Page 9 : Notes de lecture
- Page 10 : Dix ans déjà, Rappels
- Page 11 : La presse face à l'Etat
- Page 12 : Allocution du sénateur Georges Portmann

## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée Générale, annoncée dans notre précédent numéro, se tiendra mardi 27 mars 1984 à 18 heures, dans la salle Médicis du Sénat.

Les adhérents recevront individuellement une convocation, qui sera exigée à l'entrée du Sénat.

Cette réunion sera précédée, à 17 heures, d'une messe qui sera célébrée, principalement à la mémoire de nos amis décédés depuis un an, dans la crypte de l'église Saint-Sulpice (entrée rue Saint-Sulpice).

Elle sera suivie, à 19 heures, d'une réception dans les salons de la présidence du Sénat.

### AMIS DÉCÉDÉS



Maurice ARNOULT (Châtillon, Hauts de Seine)  
Mme BAILLOT (Dormans, Marne)  
Henriette BOSQUIER (St Christol les Alès, Gard)  
Jeanne DESCHENAUX (Suresnes, Hauts de Seine)  
Mme Robert DUBREUIL (Levallois-Perret, Hauts de Seine)  
Marceau DUFRENOY (Drancy, Seine St. Denis)  
Charles JULIEN (St Maur-des-Fossés, Val de Marne)  
Emile LIQUARD (Lesparre, Gironde)  
Marius MICHELOT (Paris, 18e)  
Gilbert PERROY (Paris, 14e)  
René PINSARD (Patay, Loiret)  
Mme François SAUDUBRAY (Paris, 6e)  
René TINANT (Juniville, Ardennes)  
Maurice VALLEE (Suresnes, Hauts de Seine)

RECTIFICATIF  
A L'AVIS DE DECES  
paru dans le n° 10 de janvier 1984

- 1- Jean DEFRESNE d'Argenteuil et non Gérard DEFRESNE de Paris
- 2- Jacques GARANCHER de Suresnes et non de Paris

Nous prions les familles de nos amis de bien vouloir nous excuser.

### SUZANNE LABIN

SOCIALISME LA DEMAGOGIE  
DU CHANGEMENT

Nouvelles Editions Debresse

Tous ceux qui connaissent le style violemment polémique de Madame Suzanne LABIN ne s'étonneront pas, à la lecture de ce nouveau livre, des réactions de l'auteur, dont le moins que l'on puisse en dire c'est qu'elles sont sans nuance, en présence des réalisations dans notre pays de la majorité socialo-communiste au pouvoir depuis Mai 1981.

Il n'y a pas d'aspect de cette politique qui trouve grâce auprès de Madame LABIN. Son livre, bourré de chiffres et de faits précis, fera assurément bondir certains lecteurs. Il pourrait au moins faire réfléchir les esprits qui savent résister aux excès hélas inhérents à toute lutte politique.

J.L.

### RECTIFICATIF

Dans le bulletin n° 10 de janvier 1984, une interversion de mots s'est produite dans la citation de Jules ZIRNHELD, figurant dans le compte rendu de la remise de la Légion d'Honneur à Jean LOBJEOIS. Il fallait lire : «Quels que soient les mérites qu'ils (les militants) déploieront, quelles que soient la valeur ou l'autorité qu'ils acquerront, qu'ils restent humbles dans leurs pensées et dans leurs ambitions et surtout qu'ils restent «Peuple» par toutes les fibres de leur cœur et dans tous les replis de leur intelligence».

### REUNION DU GROUPE LYONNAIS

Vendredi 18 novembre, le groupe lyonnais des anciens du MRP s'est réuni une nouvelle fois.

Après une messe célébrée à la mémoire d'Emile LAURENT qui fut une assemblée fraternelle et priante et qui regroupait une centaine de personnes, ceux qui le purent se retrouvaient autour d'un «machon» où tous les présents avaient la joie d'évoquer beaucoup de souvenirs.

Notre groupe lyonnais est bien soudé et nous avons toujours beaucoup de plaisir à nous rencontrer; chaque fois des anciens participent et nous voudrions en voir venir encore plus.

Ces rencontres bi-annuelles sont le signe de notre fidélité.

Déjà nous préparons la prochaine qui aura lieu en avril 84; nous essayerons d'en faire une grande journée campagne, en espérant que tous répondront à notre invitation.

Cette année nous avons eu la douleur de perdre plusieurs de nos compagnons, les années passent éclaircissant nos rangs; mais nous gardons notre doyen Gaston CORDET (95 ans); présent à toutes nos rencontres, il reste notre signe de ralliement.

Léonard BROSSY  
Correspondant des Anciens MRP  
61 av. de Save 69003 LYON

# ADJEU MARCEAU

André FOSSET  
Ancien Ministre  
Sénateur des Hauts de Seine

Pour prendre, après cinq mois d'une session parlementaire épuisante, quelques jours de repos, je venais de quitter Paris lorsqu'un appel téléphonique de notre ami Lucien Dufrenoy m'apportait la brutale et douloureuse nouvelle du décès de son frère Marceau, qui venait d'être terrassé par une fulgurante attaque cardiaque.

Il est difficile d'exprimer le chagrin qu'éprouvent tous ceux qui l'ont bien connu, de la perte d'un ami que, pour ma part, je connaissais depuis 40 ans, avec qui j'ai eu le privilège de travailler quotidiennement durant sept années et avec qui je continuais à entretenir d'amicales relations après qu'il ait quitté la banlieue parisienne pour vivre sa retraite dans le midi.

Nos convictions, en effet, étaient profondément identiques. Elles avaient été puisées à la même source, celle de la J.O.C., de la J.O.C. d'avant la seconde guerre mondiale, qui agissait au sein de la jeunesse ouvrière pour y porter le pur et éternel message de l'Évangile sans compromission, fut-ce avec le commode prétexte de faciliter le contact, avec une idéologie archaïque et asservissante. «Tu n'es pas damné de la terre, tu n'es pas forçat de la faim» chantions-nous alors à nos camarades jeunes ouvriers ...

Dès 1929, Marceau Dufrenoy, militait à la J.O.C. à Bobigny, en compagnie de notre ami Jean Fontaine, dont le souvenir nous est, lui aussi, demeuré si cher. J'étais encore trop jeune, à l'époque, pour les avoir rencontrés et, quand j'ai été chargé, en 1937, de l'animation du secteur nord-est de Paris, Seine et Seine et Oise, les obligations militaires les avaient éloignés de ce secteur. Mais les confidences du cher Abbé Laujois alors aumônier jociste de Bobigny et disparu en Allemagne durant l'occupation, les souvenirs des jeunes qu'ils avaient formés, les résultats tangibles de l'action qu'ils avaient menée sur le terrain, attestaient durablement du dynamisme dont ils avaient fait preuve.

Avant la «drôle de guerre», que Marceau accomplit vaillamment aux premières lignes de combat en Belgique et qui lui valut la Croix du Combattant, il fût, après quelques mois de captivité, rapatrié en raison de son état de santé et très vite, avec son frère Lucien et avec Jean Fontaine, il s'engagea dans la Résistance, au Mouvement «Ceux de la Résistance», lié à L'Organisation Civile et Militaire.

C'est à ce titre qu'il fût désigné pour siéger au Comité local de Libération de la Commune de Bobigny dont il devint Maire-Adjoint.

Il participa alors à la création du Mouvement Républicain de Libération, devenu Mouvement Républicain Populaire et c'est à ce moment que nous nous sommes rencontrés au sein des Equipes Ouvrières constituées par Paul Bacon.

Elu en 1947 Conseiller Municipal de Drancy, où il avait établi son domicile, il resta jusqu'en 1959 membre de ce conseil et leader incontesté de l'opposition à la municipalité communiste, il s'efforça toujours à un comportement constructif.

C'est en avril 1949 qu'il accéda au Conseil général de la Seine, succédant au cher Joseph Dumas dont il était le second de liste et qui, devenu député, avait pour échapper au cumul abandonné son mandat cantonal. Brillamment réélu en 1953, cet homme particulièrement scrupuleux s'étant vu confier dans son entreprise d'importantes responsabilités et craignant de ce fait de ne pouvoir accomplir son mandat avec la régularité et l'assiduité qu'il estimait indispensables, considéra qu'il avait le devoir de l'abandonner pour le transmettre à un ami qui n'aurait pas à supporter les mêmes sujétions professionnelles. C'est ainsi que lui succéda notre ami Roger Dageron qui, lui aussi, hélas ! a été prématurément ravi à notre amitié.

C'est pendant ces sept années d'appartenance à l'assemblée départementale que nous fûmes appelés à travailler ensemble dans un climat de fraternelle confiance qui, à jamais, demeurera gravée dans ma mémoire et dans mon cœur.

Profondément attaché à son idéal, à sa formation politique, à ses amis, Marceau Dufrenoy savait adapter ses comportements, proposer et faire prévaloir les solutions évitant blocages et combats et je porte témoignage qu'aussi bien à la Commission de l'Enseignement et des Affaires culturelles qu'à celle des Anciens combattants dont il assumait la Vice-Présidence, sa ténacité souriante apportait à ses propositions plus de portée et d'efficacité que ne l'auraient fait des interventions tonitruantes. La simplicité de ses arguments, la clarté avec laquelle il les exposait, le bon sens qui les caractérisait, liés à son refus de tout sectarisme, lui valaient le respect de ses adversaires et l'influence

qu'il exerçait dans les instances du Conseil Général.

De plus en plus accaparé par ses obligations professionnelles, il dût, après 1959, s'éloigner de toute fonction électorale bien qu'il eût, lors des élections législatives de 1958, réalisé un score particulièrement brillant à Drancy contre son adversaire communiste, Maurice Nilès. Mais il n'abandonna pas pour autant le service de ses concitoyens, qu'il accomplit au sein des nombreuses associations qu'il animait.

Quant fût arrivé en 1976, l'âge de la retraite, il quitta la région parisienne pour s'établir à Venelles près d'Aix en Provence et, tout de suite, son appétit d'action en fit dans sa commune un remarquable animateur par l'exercice des fonctions de Secrétaire de l'Association des Anciens Combattants, de Président du Comité des Fêtes, etc ...

«Accessible à tous, toujours aimable, d'une grande jeunesse d'esprit, il a su se montrer un conciliateur apaisant, un organisateur efficace et désintéressé, un homme responsable sur lequel on pouvait compter. Partout, son action a été appréciée et recherchée. Je crois que son intime ambition a été de donner aux autres et de servir son prochain».

Ces paroles prononcées par Monsieur le Maire de Venelles lors de ses obsèques montrent mieux que tout commentaire à quel point lui-même et ses administrés avaient su, en peu d'années, apprécier les éminentes qualités de notre ami Marceau ainsi qu'antérieurement l'avait fait le gouvernement de la République en lui attribuant la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite.

Il repose désormais auprès des siens dans le Cimetière de Drancy où, entourant sa famille, l'ont accompagné son ancien employeur, ses amis, ainsi que ses adversaires politiques qui tous ont ainsi manifesté l'estime en laquelle ils le tenaient.

Tous ceux qui l'ont connu dans les rangs du M.R.P., auquel il a tant apporté s'associeront, j'en suis sûr, à cet éloge si pleinement mérité.

A sa fille qu'il chérissait tendrement, à son frère Lucien auquel il était si uni, à toute sa famille durement éprouvés par cette perte cruelle, ils expriment avec leur condoléances émues l'assurance de leur profonde sympathie.

Et à toi, Cher Marceau, qu'ils savent présent ailleurs, pour l'éternité, ils disent la pérennité, ici bas, de leur affectueux souvenir.

Dans notre bulletin n° 7 de juillet dernier, nous avons fustigé comme il convient l'attitude de certains fraudeurs accusant de partialité les magistrats des Tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat, qui avaient condamné leurs scandaleux agissements à l'occasion des élections municipales. Certains ministres s'étaient même permis de soutenir les fraudeurs et de mêler leurs voix à celles des accusateurs, s'attirant une vive réplique de l'association des membres actuels et anciens du Conseil d'Etat, que nous avons publiée.

Plus récemment, c'est l'ancien premier président de la Cour des Comptes qui a été accusé de forfaiture par un autre ministre, s'attirant une cinglante riposte du syndicat des magistrats de cette Cour.

Ceux-ci se sont déclarés « profondément choqués d'une déclaration ministérielle à l'Assemblée Nationale, accusant l'ancien premier Président de la Cour des Comptes du crime de forfaiture, sans en apporter la preuve ni accompagner cette accusation du dépôt de plainte qu'elle impliquait immédiatement ». Le syndicat relève que « cette affaire est analogue à celle qui a récemment voulu porter atteinte aux Tribunaux administratifs et au Conseil d'Etat et se réserve d'en demander réparation ».

« Ces attaques, ajoute ce syndicat, portent atteinte à l'image d'un grand Corps de l'Etat, fier de son indépendance et de son objectivité ».

Depuis cette prise de position, cette affaire a été singulièrement éclairée, notamment par l'article publié par l'ancien président de la Cour des Comptes dans le Figaro du 8 février, article que nous reproduisons ci-après.

Comment qualifier le comportement d'un gouvernement qui, après l'exceptionnelle orchestration d'une accusation infamante, n'a donné ou fait donner aucune suite à cette accusation ?

Comment qualifier le comportement d'un gouvernement qui, informé d'une affaire à coup sûr depuis plus d'un an par le Président de la Cour lui-même et vraisemblablement depuis dix-huit mois par d'autres voies, l'a mise au frigidaire pour la sortir avec fracas au moment où il

jugeait en avoir besoin pour faire diversion aux graves problèmes auxquels les Français sont confrontés et aux échecs d'une politique qui n'a plus la confiance du pays et est désavouée à chaque élection ?

L'accusation portée contre Bernard BECK était particulièrement indigne car elle visait un homme dont toute la carrière a été de droiture et d'honneur.

Ce n'est pas parce qu'il est membre de notre amicale que nous disons cela, ni même parce qu'il a été l'un des principaux collaborateurs de Robert Schuman et d'Alain Poher, mais parce que sa réputation est de celles que nuls de ceux qui le connaissent ne peuvent mettre en cause et cela bien au delà des limites de ses amitiés politiques.

Une fois de plus, de basses manœuvres se sont retournées, tel un boomerang, vers leurs auteurs.

Mais ce n'est pas tout. Ces dernières semaines, la presse a révélé que, dans le même temps où l'ERAP connaissait un coûteux échec dans une recherche dont cette entreprise escomptait des atouts exceptionnels pour le pays, la Régie Renault s'engageait dans une affaire de lyophilisation du café où elle a enregistré des pertes du même ordre (environ 700 millions de francs).

Croyez vous que les dirigeants de la Régie Renault aient subi les mêmes accusations que les dirigeants d'ELF-ERAP ?

Pas du tout. Non relayée par les médias d'Etat, « l'affaire » de la Régie Renault a été rapidemant et totalement occultée.

Il est vrai que le président d'ELF-ERAP était à l'époque un ami de l'ancienne majorité, tandis qu'à la même époque le président de la Régie Renault était un ami de l'actuelle majorité. Alors tout s'éclaire. « Deux poids et deux mesures » : c'est la règle d'or du pouvoir actuel. Il ne faut pas l'oublier.

Le Bureau de l'Amicale

Je me suis pratiquement abstenu, jusqu'à présent, de commenter ma mise en cause dans l'affaire Elf-Erap, au début de laquelle je me suis trouvé en première ligne sur la trajectoire d'un tir dont je n'étais pas la véritable cible.

Plus d'un mois et demi après le 21 décembre 1983, il ne m'est pas interdit de présenter sur certains aspects de cette affaire quelques réflexions personnelles.

En ce qui concerne l'élaboration et le caractère du rapport de M. Giquel, il est évident qu'il appartenait à l'autorité politique, et à elle seule, de décider si ce rapport sur les recherches financées par Erap devait ou non relever d'un strict secret. J'ai donc tenu compte de la qualification portée à ma connaissance par l'autorité politique compétente et dont je n'avais pas à juger le bien-fondé. Personnellement, je n'ai d'ailleurs été nullement choqué de cette décision.

Le rapport a été établi à la Cour des comptes par l'un de ses magistrats dans des conditions conformes à la demande du premier ministre et définies par moi et par le président de la Chambre de compétence, que j'avais tenu à associer à mes entretiens tant avec les dirigeants de l'Erap qu'avec le chef du gouvernement.

Aucune exégèse ne peut donner à ce rapport, personnel et non contradictoire, les caractéristiques auxquelles doit satisfaire un « rapport de la Cour des comptes » dans le domaine de son contrôle sur les entreprises publiques.

J'ai personnellement remis l'original et les deux premières copies de ce rapport entre les mains du premier ministre qui, ainsi qu'il avait été convenu dès l'origine, devait en être l'unique destinataire. Le premier ministre en a lui-même fait suivre un exemplaire au président de la République.

Quant aux copies supplémentaires, j'ai estimé n'avoir sur elles aucun droit, et pas davantage mon successeur. Je n'ai pas voulu qu'après mon départ de la Cour, et contrairement aux engagements pris, elles soient transmises direc-

# elf-erap bernard beck s'explique

Bernard BECK  
premier président honoraire  
de la Cour des comptes.

tement à quelque demandeur et à quel-  
que niveau que ce soit, alors que ni  
le ministre de l'Industrie, ni le ministre  
de l'Economie, ni le ministre du Budget  
du précédent gouvernement n'en avaient  
reçu.

J'ai seulement considéré que j'étais  
tenu, en conscience, d'indiquer, dès la  
première demande, qui détenait le rap-  
port, et donc à qui on pouvait s'adresser  
pour en connaître. C'est ce que j'ai fait,  
ce qui, dans une démocratie pluraliste,  
permettait en tout état de cause au  
premier ministre en exercice d'être  
informé, en se rapprochant de son prédé-  
cesseur.

Là se situe sans doute ce que l'on  
qualifie maintenant d'«erreur d'appré-  
ciation» de ma part. Il est vrai que tout  
contact eût rendu impossible une présen-  
tation en forme de scandale, préparée  
et différée pendant une année pour  
servir à un moment jugé opportun.

Quant à l'accusation de forfaiture,  
diffusée par tous les médias dans les  
premiers jours de l'«affaire», elle appelle  
également de ma part quelques réflexions.

1. L'accusation a été formulée par  
un membre du gouvernement le 21  
décembre 1983 au cours d'une séance  
de l'Assemblée nationale et à la tribune  
de cette dernière, en réponse à une ques-  
tion orale complaisamment posée par un  
parlementaire de la majorité sur la base  
d'informations publiées le matin même  
par un hebdomadaire lié, c'est le moins  
qu'on puisse dire, avec certains milieux  
du pouvoir.

2. Cette accusation n'a été réitérée à  
aucun moment postérieurement à la  
séance du 21 décembre. Le secrétaire  
d'Etat ne l'a renouvelée ni par écrit ni  
oralement dans aucune autre intervention  
malgré les interrogations de la presse.  
Protégé de toute action par l'immunité  
que confère la tribune du Parlement,  
il ne l'eût plus été dans d'autres circon-  
stances.

3. La procédure suivie aussi bien que  
le choix de la séance ont été remarquable-  
ment programmés. Il s'agissait de la

séance hebdomadaire de réponses du  
gouvernement aux questions orales,  
retransmise en direct par la télévision,  
ce qui assurait à l'affaire le maximum  
d'éclat. Il était en effet facile de procéder  
à une rediffusion, au son et à l'image,  
pendant 48 heures sur les journaux  
télévisés. Les commentateurs ont noté  
que la caméra avait été délibérément  
et préalablement braquée sur M.  
Raymond Barre, présent à son banc.

Il s'agissait de surcroît de la dernière  
séance télévisée de la session parlemen-  
taire. Aucune autre séance de questions  
orales n'est prévue en principe avant  
avril 1984.

4. L'accusation de M. Emmanuelli  
n'a été précédée d'aucune recherche  
sur la nature du rapport de M. Giquel.  
Je n'ai été approché par quiconque ni  
avant le déclenchement de l'«affaire»,  
ni depuis, sinon par la presse, à laquelle  
j'ai toujours répondu avec une totale  
franchise.

5. Le gouvernement connaissait depuis  
longtemps l'existence du rapport ainsi  
que la personnalité à laquelle il pouvait  
s'adresser pour en être informé. Sur ce  
point, ma note du 18 décembre 1982,  
rédigée à la première demande de mon  
successeur, et immédiatement portée  
par lui à la connaissance de la Rue  
de Rivoli, n'a pu être pour cette der-  
nière qu'une confirmation. Etait-il indé-  
cent de s'adresser alors à M. Barre, qui  
n'est pas plus un pestiféré que je n'en  
suis un moi-même ? Espérait-on, le temps  
passant, qu'il ne disposerait plus de  
l'original et des copies du rapport qui  
lui avaient été remis par mes soins ?

6. Si, par impossible — compte tenu  
de la multiplicité des canaux par lesquels  
pouvait lui parvenir l'information — le  
gouvernement n'avait rien su de l'exis-  
tence du rapport et de sa destination  
avant le 18 décembre 1982, il reste  
qu'avoir connaissance d'une «forfaiture»  
et attendre plus d'une année pour la  
dénoncer constitue, en droit, une com-  
plicité de forfaiture.

7. Une fois prononcée, et magnifi-

quement orchestrée, notamment par la  
télévision d'Etat, l'accusation de  
«forfaiture» n'a été suivie d'aucune  
action judiciaire appropriée. Elle n'a  
pas pour autant été expressément retirée  
depuis lors.

Si j'avais été physiquement ou psy-  
chologiquement fragile, quelle eût pu  
être ma réaction face aux procureurs  
à la Fouquier-Tinville et aux commen-  
tateurs tels que certains journalistes  
du «Monde» parangons d'objectivité et de  
rigueur morale, ou encore Dame Chris-  
tine Ockrent, la célèbre visiteuse des  
prisons de Khomeiny ?

Enfin, il me paraît moralement  
inadmissible qu'aucune autorité politique,  
gouvernementale, administrative ou judi-  
ciaire n'ait eu avec moi le moindre  
contact sur cette affaire depuis que,  
comme tout un chacun, j'ai pris connais-  
sance le 21 décembre de l'intervention  
de M. Emmanuelli.

Si je n'avais regardé la télévision,  
écouté la radio, lu la presse ni répondu  
aux interrogations des uns et des autres,  
j'ignorerais encore tout de cette affaire,  
un mois et demi après l'événement.

Quels temps vivons-nous ? Et quelles  
mœurs ?

*«Le Figaro» - 8 février 1984*

---

## SUBVENTIONS

*Pour les socialo-communistes tout ce  
qui est privé peut recevoir de «l'argent  
public» c'est à dire être subventionné :  
par exemple l'Institut Pasteur ou la Croix  
Rouge, ce qui est très bien, mais même les  
clubs de football professionnels, ce qui  
est plus curieux. Une seule organisation  
privée ne doit pas être subventionnée  
c'est l'école privée, puisque l'objectif qu'il  
poursuivent est de la tuer.*

# INDOCHINE

Jean COVILLE  
ancien administrateur des Services  
Civils de l'Indochine  
ancien chef de service à l'Assemblée  
de l'Union Française

Après la version de la colonisation française en Indochine, présentée par le cinéaste Henri de Turenne, on peut regretter qu'il ne puisse offrir ses services à l'Union Soviétique pour une démonstration analogue dans les très nombreuses colonies soviétiques.

Malheureusement, chacun sait que la liberté d'expression n'existe pas dans ce pays et que la moindre critique contre «la Grande Patrie des Travailleurs» peut conduire dans un hôpital psychiatrique ou dans un camp de travail forcé très peu agréable du côté du Cercle Polaire. Voilà au moins un risque que M. de Turenne ne court pas en France.

Bien au contraire, puisqu'il a accompli la mission dont il avait été chargé de montrer à la population française, par les soins de la télévision nationale, l'image d'une France non socialiste, dominée par l'argent, agressive et oppressive, exploitant des populations entières, qui n'avaient pu se libérer que grâce au socialisme, comme le fera un jour le monde entier par les soins de l'Union Soviétique.

Je n'invente rien. J'ai entendu autrefois des discours de ce genre à l'Assemblée de l'Union française, quand des conseillers communistes tentaient d'expliquer pourquoi ils réclamaient la décolonisation en Occident, mais pas en Union Soviétique. A l'origine, reconnaissaient-ils, il y avait bien eu des conquêtes du temps des Tsars en Sibérie et ailleurs, mais maintenant ces pays étaient libérés du seul fait de l'instauration du communisme. D'ailleurs, puisqu'il n'y avait pas de révolte dans l'immense empire soviétique, c'était la preuve d'une colonisation réussie par opposition à l'autre.

Ces beaux raisonnements s'effondrèrent à la Toussaint 1956, quand l'armée rouge dut écraser la révolte hongroise au prix de milliers de morts.

Et depuis lors, il y a eu bien d'autres révoltes en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Afghanistan et ailleurs.

Mais il y a aussi un témoignage permanent : celui des fuyards de l'Univers communiste et parmi ceux-ci le plus éclatant est celui des fuyards de l'Indochine.

Comment se fait-il, M. de Turenne, que pendant la période de l'administration française il n'y avait aucun fuyard en Indochine (bien au contraire, on y

accourait des pays voisins vers un pays prospère) et que maintenant des centaines de milliers de Vietnamiens, de Cambodgiens et de Laotiens cherchent à fuir par tous les moyens le «paradis communiste» ?

Quelle honte pour vous-même et pour vos commanditaires d'avoir occulté ce fantastique exode qui est le témoignage le plus accablant contre la soi-disant «libération» communiste ! Jamais dans l'histoire, des populations entières n'ont pris tant de risques pour fuir un régime insupportable.

Les «boat people» savent qu'ils n'ont que peu de chances de parvenir à la «terre promise», c'est à dire en Occident. Mais ils préfèrent mourir que de rester esclaves dans l'Indochine communiste. La mort survient souvent en effet pour ces hommes, pour ces femmes et pour ces enfants, entassés dans de petits bateaux : parfois dès le départ, du fait des sentinelles communistes qui ouvrent le feu sur les fuyards (car fuir un pays communiste est un crime), parfois en pleine mer du fait de pirates thaïlandais qui guettent ces victimes ou de la mer elle-même, trop forte pour des bateaux qui ne sont parfois que de simples barques de rivière.

Tout récemment, la presse a fait de terribles récits sur les opérations soit-disant menées par la marine thaïlandaise contre ces pirates, grâce à une aide importante des Nations Unies : le résultat a été une belle statistique de réfugiés tués ou enlevés et de femmes violées, mais pas un seul pirate n'a été arrêté. Quant aux réfugiés qui parviennent sur un rivage, ils sont parfois refoulés en pleine mer, où ils n'ont plus que la ressource de se noyer.

Il est permis de conclure que les Nations Unies et bien entendu la Thaïlande sont très loin d'avoir accompli la mission humanitaire dont ils avaient été chargés et d'autre part qu'à tout le moins des consciences chrétiennes devraient s'en émouvoir, ce qui signifie que les Etats qui se réclament de cette conscience devraient agir avec toute la vigueur qui s'impose.

\*

\* \*

Dans le cadre de ce petit journal, nous ne pouvons rectifier toutes les falsifications de l'histoire coloniale indo-

chinoise présentée aux Français dans l'émission télévisée dont il s'agit. Nous voudrions seulement appeler l'attention sur quelques points essentiels.

## HISTOIRE ANCIENNE

Je rappelle d'abord que, contrairement à la politique d'expansion impérialiste pratiquée d'abord par la Russie tsariste puis, sur une plus grande échelle, par la Russie soviétique, il n'y a pas eu volonté de conquête de la France en Indochine.

Pendant plus de deux siècles, au XVIIe, au XVIIIe et au début du XIXe, il y a eu entre la France et les peuples de l'Indochine des rapports amicaux, dont l'origine remonte principalement, mais non exclusivement, à des missionnaires chrétiens. Même dans ce bref article, il faut au moins citer deux d'entre eux :

1 — le père Alexandre de Rhodes, qui au XVIIe siècle inventa la transcription des caractères chinois en caractères latins et fournit ainsi aux Vietnamiens un mode d'écriture qu'ils utilisent encore aujourd'hui : le «quoc ngu» et qui mit ce peuple en rapport avec la culture universelle;

2 — Mgr Pigneau de Béhaine, qui fut l'ami et le conseiller de l'empereur Gia Long à la fin du XVIIIe siècle. Sous le règne de ce grand empereur, les rapports culturels et commerciaux se développèrent beaucoup entre la France et le Vietnam.

Malheureusement, son successeur, l'empereur Minh Mang, suivit une politique opposée, qui se transforma progressivement en cruelles persécutions, notamment contre les missionnaires qui subirent d'horribles supplices. Pendant de nombreuses années, de 1825 à 1847, la France se borna à des interventions diplomatiques, de plus en plus pressantes. En 1847, à l'annonce de l'arrestation d'un évêque, Mgr Lefebvre et de sa probable condamnation à mort, le roi Louis-Philippe chargea une petite flotte française de se rendre dans la baie de Tourane au Vietnam, en vue d'obtenir la libération de l'évêque. Celui-ci fut bien libéré, mais les Vietnamiens se croyant supérieurs (il y avait cinq bateaux Vietnamiens et deux français) commirent l'imprudence d'attaquer les français : la riposte

fut implacable et les cinq bateaux vietnamiens furent coulés.

Puis les persécutions reprirent, à la fois contre les missionnaires et les commerçants, jusqu'au jour où Napoléon III, excédé de voir toujours repoussées ses tentatives d'accommodements, ordonna à la flotte française de prendre Saïgon comme gage d'exécution d'un arrangement raisonnable.

Mais il n'y eut pas d'arrangement et, de proche en proche, il fallut aller jusqu'à l'occupation du pays et l'établissement d'un protectorat, qui n'avait pas été voulu au départ. Ceci se passa entre 1860 et 1865.

J'observe d'ailleurs qu'il s'agissait de protectorat et non de colonie. J'indiquerai plus loin quel était le régime du protectorat.

## HISTOIRE RECENTE

Une fois installés dans le sud du Vietnam, c'est à dire en Cochinchine, les Français se trouvèrent confrontés à un problème qu'ils n'avaient pas prévu, à savoir l'appel au secours des Cambodgiens puis des Laotiens, ce qui, on en conviendra, rappelle singulièrement l'actualité de cette fin du XXe siècle.

Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens ne sont aucunement de la même race. Les Vietnamiens viennent de Chine. En descendant vers le Sud, ils ont conquis peu à peu le territoire actuel du Vietnam et soumis les peuples aborigènes qui s'y trouvaient.

Les Cambodgiens viennent de l'Inde. Ils ont eu dans le passé une histoire glorieuse et ont fondé un grand empire, dont la capitale était Angkor et qui s'étendait sur une grande partie de la péninsule indochinoise.

Quant aux Laotiens, ils appartiennent à la race Thai, ils viennent du Tibet et sont les cousins des Thaïlandais et des Birmanes.

Quand les Français arrivèrent en Cochinchine, Cambodgiens et Laotiens, en déclin, étaient sur le point d'être absorbés et colonisés par les Vietnamiens. Ils virent dans l'arrivée des Français l'occasion d'échapper au sort qui les attendait.

Quand le capitaine de vaisseau Doudart de Lagrée, explorant le formidable fleuve qu'est le Mékong, arriva à Phnom Penh, c'est le roi Norodom qui le

reçut lui-même et lui fit la proposition d'un protectorat de la France sur le Cambodge.

Le même scénario se renouvela au Laos quand l'explorateur Auguste Pavie, remontant le Mékong vers sa source, arriva à Louang Prabang. Le roi du Laos lui présenta la même demande que celui du Cambodge.

Personne ne peut prétendre qu'il y a eu conquête dans ces deux cas.

\*  
\* \*

Examinons sommairement le régime du protectorat, tel qu'il s'exerçait dans quatre territoires sur cinq en Indochine. Pendant les vingt années de ma carrière indochinoise, j'ai servi dans ces quatre protectorats : Tonkin, Annam, Cambodge et Laos. J'ai donc l'expérience de leur fonctionnement.

Pour une administration générale comparable à notre administration préfectorale et sur un plan territorial comparable à nos départements, il existait deux organisations parallèles.

Aucune décision importante n'était prise sans l'accord du « préfet » français et du « préfet » vietnamien, cambodgien ou laotien.

Bien entendu cette dualité n'existait pas pour les services techniques : travaux publics, santé publique, etc ..., dans un souci évident d'efficacité.

Mais je puis assurer que la dualité « préfectorale » fonctionnait parfaitement et qu'elle a largement contribué à l'extraordinaire essor de l'Indochine dans la brève période de la présence française (à l'échelle de l'histoire humaine).

Le seul fait d'avoir pu fédérer des peuples aussi divers et hostiles a déjà été un grand succès. Mais il y en a eu bien d'autres, qui nécessiteraient de longs développements et dont nous indiquons seulement l'essentiel.

Contrairement aux affirmations vénémeuses du film télévisé, ce ne sont pas seulement quelques grandes sociétés et les Européens qui ont profité de la modernisation de l'Indochine. Ce sont les peuples de ce pays, à tous les niveaux, qui ont profité de cette modernisation et des productions qu'elle a entraînées.

En 1940, l'Indochine disposait d'un remarquable réseau de routes et de deux grandes voies ferrées : l'une du nord au sud, de la frontière chinoise à Saïgon, l'autre d'est en l'ouest reliait le port de

Haïphong à la capitale de la province chinoise du Yunnan.

Les ports étaient bien équipés, de grands travaux d'hydraulique agricole et d'endiguement des fleuves avaient permis à la fois d'irriguer et de protéger les cultures contre les débordements de fleuves puissants et indisciplinés.

Le niveau de vie de l'ensemble de la population avait considérablement augmenté et était mieux réparti que dans les pays comparables de l'Asie.

Une politique de santé très soutenue avait permis de combattre efficacement les maladies tropicales, de telle sorte que la population avait considérablement augmenté. A titre d'exemple, la population du Tonkin a passé, en 50 ans, de 3 millions à 9 millions d'habitants.

L'enseignement avait été largement répandu à tous les niveaux et sans aucune discrimination. Les lycées et les établissements d'enseignement supérieur étaient fréquentés aussi bien par des Indochinois que par des Français et les premiers venaient fréquemment en France compléter leur études. Les administrations étaient ouvertes à tous et nombreux étaient les ingénieurs, les médecins, les agronomes, etc ... d'origine indochinoise.

Au plan politique, l'évolution n'avait pas été négligeable : un Conseil de gouvernement multiracial assistait le Gouverneur Général et donnait son avis sur tous les problèmes importants.

Certes, depuis que l'Indochine avait quitté le Moyen Age, depuis que des élites s'étaient formées, des aspirations à l'indépendance étaient apparues : elles étaient naturelles et n'avaient pas été ignorées.

Après les premiers gouverneurs généraux, qui construisirent l'Union Indochinoise avec grand mérite et dont les noms doivent être cités : les Paul Bert, Paul Doumer et Albert Sarraut, d'autres s'appliquèrent à préparer l'évolution nécessaire.

Elle était en bonne voie quand la seconde guerre mondiale éclata.

Nous arrêtons ici la première partie de ce récit, car la guerre mondiale et sa conclusion ouvrent un autre chapitre de l'histoire de l'Indochine que nous présenterons à nos lecteurs dans un second article.

# Le congrès de la démocratie chrétienne française

Yves CORNILLEAU

Le Mouvement de la Démocratie Chrétienne Française, fondé par Alfred COSTE-FLORET, a tenu dans les salons du Cercle Républicain de Paris son 3ème Congrès National. Près de six cents délégués étaient venus de toute la France. Ce parti cherche à introduire dans la vie politique française «le supplément d'âme qui lui fait défaut», mais tout en faisant référence au sigle chrétien, il n'est pas confessionnel. Comme la C.F.T.C. dans le domaine syndical, il entend seulement proclamer son appartenance au système de valeurs auquel il est attaché.

Le congrès avait été placé sous le signe du «redressement national nécessaire après l'échec global de la politique gouvernementale actuelle». Les rapports qui furent présentés furent articulés autour des cinq idées-forces suivantes :

1 — Une politique de promotion de la famille, notamment par l'instauration du vote familial, c'est à dire du droit accordé au représentant des enfants mineurs et en principe à la mère de voter en leur nom.

2 — Une redéfinition du rôle de l'Etat, qui ne doit plus être un Etat-Providence mais un Etat-Arbitre du bien commun.

3 — L'humanisation de l'entreprise par la coopération des partenaires sociaux et la participation de tous.

4 — Le respect de toutes les libertés et notamment de la liberté d'enseignement et de la liberté de la presse, toutes deux aujourd'hui gravement menacées;

5 — La coopération internationale au sein d'une Europe communautaire et de l'Alliance Atlantique.

Avaient pris place à la Tribune ceux des invités qui avaient pu venir au congrès et notamment :

- Alain POHER, Président du Sénat,
- Madame Georges BIDAULT,
- Jean LETOURNEAU, ancien ministre, Président de l'Amicale du MRP.
- Jacques SOUSTELLE, de l'Académie Française, ancien ministre, Membre du Bureau National de la Démocratie Chrétienne.
- Jacques CHIRAC et Bernard PONS, Président et Secrétaire Général du R.P.R., Madame Alice-SAUNIER-SEITE, Secrétaire

Générale du Parti Républicain et Madame KLEE, ancienne vice-présidente du Bundestag, représentant le C.D.U. Allemand, qui prit la parole au nom des délégations étrangères présentes et affirma la solidarité de tous les démocrates-chrétiens au sein de l'Europe.

Jacques CHIRAC, très applaudi, présenta un éloquent plaidoyer en faveur de la Communauté Européenne. Celle-ci doit non seulement se développer dans le domaine de la défense, par l'extension à tous les membres de la Communauté, du processus de coopération militaire entre la France et la République Fédérale Allemande, mais encore être étendue dans le domaine politique par l'organisation et la mise en place d'un Secrétariat Politique Permanent de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Europe communautaire. Cette dernière proposition constitue un pas en avant très positif et réaliste dans la construction d'une Europe unie.

Alain POHER, très écouté, déclara : «C'est bien sûr le Président du Sénat qui vient à votre Congrès, mais c'est aussi et d'abord le démocrate chrétien que je suis. Je l'étais dans ma première jeunesse et je le suis resté. C'est vous dire que je suis ici chez moi et tout à fait à mon aise dans le Congrès de la Démocratie Chrétienne Française».

De tels propos allèrent droit au cœur des congressistes, qui acclamèrent Alain POHER.

Ce dernier indiqua ensuite combien le rôle du Sénat était déterminant pour s'opposer à certaines initiatives démagogiques. «Cette action n'a été possible que dans une concertation amicale des différents groupes de l'opposition nationale. Il faut souhaiter que ce climat d'amitié s'étende à tous les partis de cette opposition».

Il revenait au Président du Mouvement de conclure ce Congrès. Il le fit avec sa chaleureuse éloquence, qui souleva l'enthousiasme des militants. Après avoir évoqué la mémoire de quelques grands noms de la Démocratie Chrétienne, dont Lamennais, Albert de Mun, Marc Sangnier, Champetier de Ribes, Robert Schuman,

le Président demanda à tous de demeurer fidèles aux idéaux qui furent ceux de ces grands anciens. Il rappela que la DCF, qui se situait dans le camp de l'opposition nationale et avait choisi ses alliés préférés, entendait bien ne prendre la place de personne et conserver son entière indépendance de jugement et de choix, observant en cela la devise qui est la sienne :

Ni à droite, ni à gauche, mais au centre et en avant.

---

## DEUX POIDS ET DEUX MESURES

(suite)

Dans notre bulletin n° 7, nous avons souligné la différence entre la rudesse des sanctions appliquées aux policiers qui avaient manifesté leur hostilité à certaines mesures prises par le Ministre de l'Intérieur et la mansuétude témoignée à l'égard de grévistes et de délégués syndicaux de l'usine Citroën d'Aulnay s/ bois, qui avaient attaqué des ouvriers et des cadres à leur poste de travail et en avaient blessé plusieurs.

Le même écart s'est produit dans l'attitude du Pouvoir à l'égard des grévistes de Poissy et de ceux de Brest.

Les premiers, qui ont causé d'importants dégâts dans l'usine Talbot et ont gravement blessé des ouvriers dont certains sont handicapés à vie, ont été totalement exonérés de toute sanction : c'étaient de bons grévistes, des grévistes de gauche.

Par contre, les grévistes de Brest, qui sont entrés dans l'appartement du sous-préfet et l'ont endommagé, mais sans blesser personne, ont été poursuivis et leur chef a été emprisonné pendant trois semaines : c'étaient de mauvais grévistes, des grévistes de droite.

La justice est communément représentée par une balance, dont les plateaux doivent être horizontaux. En France, il est clair qu'ils penchent : il n'y a plus de justice égale pour tous. C'est grave !

# NOTES DE LECTURE

## UN CERTAIN 18 JUIN

Par Maurice SCHUMANN

de l'Académie Française

(Plon)

Ce récit pathétique des événements du 18 juin, qui est tout le contraire d'un témoignage personnel, est le premier grand ouvrage historique de Maurice Schumann, mis à part les études sur Talleyrand et Mazarin. Notre éminent académicien a pourtant déjà publié sept livres remarquables, dont trois romans et deux essais philosophiques.

Que faisaient, que disaient, que pensaient Hitler et Mussolini, Churchill et Roosevelt, Staline et Franco en ce 18 juin 1940, alors que les 23 articles de la convention d'armistice avec la France n'étaient pas encore signés ni même rédigés ? Quels étaient leurs espoirs et leurs craintes ? Le même avenir se cachait-il sous les mêmes apparences, de Bordeaux à Tokyo en passant par Alger ? Quel était, quand le général de Gaulle parla de Londres aux Français pour la première fois, le visage d'un Paris désert et stupéfait ?

Son «appel», devenu historique, ne fit certes pas la «une» des deux seuls quotidiens que les Parisiens pouvaient encore lire, «Le Matin» et «La Victoire», avant que reparussent dans la capitale «Le Petit Parisien» (600.000 ex.) et «Paris-Soir» (970.000 ex.).

Autant de questions, à la fois toutes simples et originales, auxquelles Maurice Schumann répond lumineusement en neuf chapitres et 300 pages, fruit de recherches approfondies.

Avec son talent d'évocation proverbial, il fait accomplir au lecteur un extraordinaire tour du monde en un seul jour, éclairant les multiples faces de cette journée dramatique, reconstituant fidèlement les faits et gestes de chacun des six «Grands», dont il brosse un portrait fouillé et vivant.

Ce 18 juin 1940, acte de désobéissance d'un cœur révolté, de Gaulle lui-même ne savait pas ce qui se passait de notable à Londres, même quand il était personnellement en cause. A plus forte raison, ne pouvait-il qu'ignorer les événements

qui se déroulaient et qui se préparaient à Washington, à Munich, à Tokyo ou à Moscou.

Et voilà que ces faits mal connus ou ignorés nous sont maintenant révélés ou rétablis par les soins de Maurice Schumann, virtuose de la plume comme de la parole.

Rapprochant des pièces d'archives souvent inédites, l'auteur brosse un magistral tableau sur une date-clé de la seconde guerre mondiale et donne, pour la première fois, une vue générale du 18 juin à la dimension de la planète.

Nul n'était plus qualifié pour nous léguer cette brillante fresque que l'inoubliable porte-parole de la France combattante, dont on sait la culture, l'intelligence et la mémoire légendaires.

On reste confondu par la puissance de travail de Maurice Schumann qui, constamment associé à la vie publique depuis quarante ans (réélu Sénateur du Nord en septembre dernier), poursuit parallèlement et sans répit une double carrière — politique et littéraire — qui le conduisit en 1974 sous la Coupole.

Georges VERPRAET

## JOURNALISTE SOUS TROIS REPUBLIQUES

Par Pierre LIMAGNE

(Ed. Témoignage Chrétien)

Jeté à 17 ans sur le pavé parisien, au lendemain de la mort de son père, cet enfant du Vivarais entra dans le journalisme politique avec les événements du 6 février 1934 — un demi siècle ! — et les journées mémorables du Front Populaire en 1936, qui ébranlèrent la IIIe République.

Pierre Limagne, qui à 78 ans rapporte ses souvenirs professionnels, accomplit pratiquement toute sa carrière journalistique au service politique de «La Croix», celle des regrettés Alfred Michelin, Merklen et Gabel. Il raconte les heures

glorieuses et autres du grand quotidien catholique, dont il fut promu tardivement rédacteur en chef-adjoint, peu avant de partir à la retraite.

Il évoque entre autres les péripéties de «La Croix» réfugiée et tirée sous l'occupation à Limoges de 1940 à 1944 et qui, en tant qu'organe qualifié de «confessionnel» par le législateur, échappa aux interdictions de l'ordonnance du 30 septembre 1944. Sur la proposition d'A. Michelin et P. Limagne, un changement d'appellation devait intervenir en 1944 — le titre «La Croix» devenant «Le Monde», si P. Merklen ne s'y était opposé en extrême.

Résistant dans les montagnes de l'Ardeche, son pays natal, P. Limagne était qualifié pour retracer le sursaut d'une poignée de chrétiens résistants au nazisme, en particulier la naissance à Lyon, sur la colline de Fourvière, en novembre 1941, des «Cahiers du Témoignage Chrétien», à l'initiative du P. Pierre Chaillet et de Louis Cruvilliers.

Les familiers du Palais Bourbon apprécieront les anecdotes vécues sur les coulisses de la Chambre d'autrefois et de naguère, le travail des «séanciers» et des «couloiristes», même si l'atmosphère du Parlement de 1984, les déjeûners en ville les relations ambiguës entre élus et journalistes parlementaires ont beaucoup évolué depuis quelques années.

A signaler également le témoignage consacré aux souvenirs africains de l'auteur, de la «décolonisation» à l'indépendance algérienne, ainsi que ses propos savoureux sur les décorations, hochets du pouvoir.

Georges VERPRAET

## UN SEUL COMBAT

Le combat contre l'école unique, le journal unique, le syndicat unique et le parti unique est un seul combat : c'est le combat contre la dictature.

# dix ans déjà ...

MARCEL POIMBOEUF (1889 - 1974)

C'est une belle et grande figure de militant qui disparut — avec une discrétion à l'image de toute sa longue vie — avec le décès, voici dix ans déjà, de Marcel Poimboeuf survenu à Chelles le 8 juin 1974. Avant d'être un militant politique aux heures difficiles de la Résistance, il fut un militant du syndicalisme et avant tout un militant chrétien au long de plus d'un demi-siècle.

Qui ne se souvient avec émotion de son ardeur combattive, de sa fidélité à son idéal comme à ses amitiés, de son talent de tribun, de son sens poétique et musical.

Né à Montrouge le 16 mars 1889, Marcel Poimboeuf adhéra très jeune au «Sillon» de Marc Sangnier. Il fut un pionnier du syndicalisme dès avant la première guerre mondiale. Il participa dès 1919 à la fondation de la CFTC, dont il fut l'un des dirigeants.

Secrétaire général avant le second

conflit mondial de la Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, membre du Conseil national économique et du Conseil supérieur du travail, il se réfugia en 1940 à Lyon, refusant la défaite et prenant position contre le régime de Vichy, notamment au cours de réunions mémorables de la «Chronique sociale», rue du Plat. Avec un courage indomptable, il prend part à la Résistance lyonnaise, dès la première année d'occupation. Il combat la «Charte du travail» de Vichy, participe à la création, en zone sud, du Mouvement ouvrier français, organisme commun de résistance des deux centrales CGT et CFTC.

Objet de poursuites en 1942, Marcel Poimboeuf part pour Londres comme chargé de mission des syndicats chrétiens auprès du «Comité français de Libération nationale» créé par de Gaulle. Membre de l'Assemblée consultative d'Alger

(1943), il participa à la Conférence de Brazzaville.

Après la Libération, il représenta le département des Vosges de 1945 à 1951 comme député MRP, dans les deux Assemblées constituantes, puis à la première Assemblée nationale de la IVe. Il fut l'auteur du rapport courageux et mémorable sur la «loi anti-trust» (ententes abusives), audace qui lui coûta sa réélection parlementaire.

Quittée la vie publique, notre ami se dévoua au service d'oeuvres défendant la moralité publique et présida le «Sillon catholique».

Officier de la Légion d'honneur, il était titulaire de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance. Restons fidèles aujourd'hui comme hier, à la mémoire et à l'oeuvre de Marcel Poimboeuf.

Georges VERPRAET

## Rappels

L'opposition sous la houlette de Monsieur CHIRAC, un des prétendants au «Trône de France», a fêté les 25 ans de la Ve République, République très monarchique.

J'ai compulsé dans mes archives l'hebdomadaire «Forces Nouvelles» pour en rappeler les prises de position du MRP concernant les institutions.

En voici quelques extraits :

«Je pense qu'il n'y a plus d'Etat du tout et qu'il convient de le dire. Car il n'y a plus d'Etat le jour où le pouvoir public est incarné dans la seule personne d'un homme, si grand soit il». Pierre-Henri TEITGEN — Congrès de Royan Mai 1961

Au même congrès, Jean LECANUET dans son rapport de politique générale : «Pour livrer sans détour notre sentiment, nous dirons que la République devient de plus en plus autoritaire et s'éloigne à mesure de la démocratie véritable». Puis sur l'élection du Président au suffrage universel : « L'élection du Président, véritable chef de l'exécutif, au suffrage universel, combiné avec un droit de dissolution applicable au Parlement, aboutirait en fait au pouvoir personnel. Par ailleurs, ce mode de désignation conduirait fatalement l'arbitre suprême au rôle de partisan. Pour gagner la compétition, il devrait

s'engager sur tous les problèmes. Il dresserait de ce fait une partie du pays contre l'autre et réveillerait la querelle qui a trop longtemps divisé les Français».

Maurice René SIMONNET au Comité National, Octobre 1958 : «Nous avons fait un grand effort pour tirer la nation de cette absurde guerre des deux blocs; elle risque demain d'y retomber par la faute d'un scrutin de division».

Georges BIDAULT au même comité : «Je suis frappé de la sorte de passivité avec laquelle le Comité National a accepté le scrutin d'arrondissement qui est exactement le contraire de tout ce que j'ai entendu depuis des lustres sur la question».

Je redoute que ce mode de scrutin, aussi populaire qu'indigne de l'être, nous fasse entrer dans l'avenir à reculons».

D'un extrait du fichier du Militant (Octobre 1962) : «Le MRP n'a cessé depuis 1958 de réclamer l'application loyale de la Constitution de la Ve République, c'est à dire :

— un président arbitre,  
— un gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation, responsable devant le Parlement.

— un Parlement qui légifère effectivement et contrôle la politique du Gouvernement».

Je suis bien d'accord avec Raymond BARILLON qui avait écrit dans le journal «Le Monde» : « Il ne se trouvera dans ce pays aucun homme politique, qu'il soit de droite, de gauche ou du centre, pour avoir le courage de proposer que l'on remette en cause nos institutions, à commencer par l'élection du Président au suffrage universel».

Il est vrai que l'électorat aime bien la politique-spectacle et le match que sont les élections, mais tout cela risque fort de nous conduire un jour à la catastrophe.

Jean-Marie ROBERT  
Ancien Maire-Adjoint du  
XIIe arrondissement de PARIS

\*  
\* \*

*Dans le prochain numéro une opinion différente sur le même sujet sera exprimée par notre ami Erwin GULDNER, conseiller d'Etat honoraire, qui a été l'un des rédacteurs de la Constitution.*

# La presse face à l'état

par Jean CLUZEL  
Sénateur (U.C.D.P.) de l'Allier  
Vice-Président de la Commission des  
Finances et rapporteur de la  
Commission Spéciale  
«Liberté de la Presse»

La liberté des citoyens dépend, on le sait depuis Montesquieu, de la séparation des trois pouvoirs : le législatif qui fait les lois, l'exécutif qui prend les mesures nécessaires à la vie de la collectivité, le judiciaire qui tranche les différends et administre les sanctions.

Or, dans la société moderne, ce n'est pas seulement la justice qui doit être indépendante des pressions politiques : C'est aussi l'opinion publique. Si elle l'est, le peuple peut se défendre et se faire écouter. Et, tout autant que par le choix de ses représentants lors des élections, il saura, grâce à elle, peser sur les décisions de l'Etat de manière permanente pour en limiter les abus. Bref, la forme moderne de séparation des pouvoirs, c'est la séparation entre les instances politiques d'une part, et d'autre part les divers organes par lesquels se forment et s'expriment les opinions des groupes sociaux qui prennent en charge les aspirations des citoyens.

Qui ne constate que l'Etat doit se faire violence pour que cette liberté s'exerce ? Sa tendance naturelle le porte à suspecter tout contre-pouvoir. Mais c'est la marque de la république que d'avoir permis d'incarner dans une presse libre la liberté d'opinion. Encore faut-il que soient assurés les moyens de cette indépendance, surtout lorsque, comme c'est le cas en France, les pouvoirs publics disposent du monopole audiovisuel.

## DEPENDANCE ECONOMIQUE

Mais il existe, hélas ! au bénéfice de

l'Etat un phénomène de dépendance économique des entreprises de presse. Ce fait est aisément perceptible lorsque l'on considère l'augmentation rapide de leurs charges face au blocage de leurs ressources.

Tout d'abord le prix du papier ... Mais pèse encore plus lourd l'augmentation des tarifs postaux qui découle de l'application d'un protocole d'accord signé par les organisations professionnelles de la presse et le ministère des P.T.T. dans le cadre d'une «table ronde» instituée le 8 mars 1979. Le plan d'augmentation avait pour objectif de parvenir en 1988 à une couverture de 33,3% des charges de la poste imputables à la presse grâce aux recettes dégagées par celle-ci. Ces accords furent appliqués en 1981, 1982 et 1983, entraînant pour la presse, en trois ans, un doublement des tarifs postaux. On doit cependant s'interroger aujourd'hui, dans un contexte de crise mais aussi de réglementation des prix, sur l'opportunité de poursuivre l'application de cet accord selon les termes initiaux.

## LE ROLE DE LA PUBLICITE

Un journal se vend deux fois : à la publicité, puis à ses lecteurs. Pour parvenir aux seconds, il faut qu'il ait au préalable «accroché» les responsables de la première.

Or les prélèvements de l'audiovisuel sur le marché des ressources publicitaires sont de plus en plus importants. C'est

surtout durant les deux dernières années que la pression s'est aggravée. En 1982 et 1983, ce prélèvement a progressé de près de 60%; de plus, le gouvernement a choisi de conduire une politique de développement de la communication audiovisuelle qu'il entend financer en grande partie par la publicité.

## L'AVENIR DE LA PRESSE

Deux mesures fiscales sont traditionnellement favorables à la presse : l'application d'un taux de T.V.A. réduit à 4% (2,1% pour les quotidiens d'information politique et assimilés) et l'article 39 bis du code général des impôts, qui permet aux entreprises de déduire (dans une certaine limite) de leurs bénéfices imposables le montant des investissements qu'elles engagent. Cependant, chaque année, la reconduction de ces mesures est soumise à l'arbitrage du gouvernement, ce qui engage régulièrement la presse dans une négociation incertaine. Est-ce bien la caractéristique d'une presse libre que de «mendier» chaque année au gouvernement le maintien de mesures vitales pour elle ?

(suite page 12)

(suite de la page 11)

L'Etat dispose donc de l'avenir des entreprises de presse, car il maîtrise : l'évolution des tarifs postaux, le régime fiscal, le régime des prix, le prélèvement du service public de la télévision sur le marché publicitaire, l'affectation des ordres publicitaires des entreprises nationales et des entreprises nationalisées, le niveau des aides directes à la presse, le développement des nouveaux réseaux de communication (et la concurrence directe qu'ils exerceront à l'égard de la presse).

## DES GARANTIES

Cette fragilité des entreprises de presse a de nombreuses conséquences : des titres ont disparu; l'Etat doit aider les journaux que l'on range pudiquement dans la catégorie «à faible capacité publicitaire», et des concentrations naissent soit du fait d'une volonté dite «capitaliste», soit parce que la reprise d'un titre est la seule façon d'empêcher sa disparition. Dans une telle situation, il n'est pas niable qu'il existe des risques touchant l'indépendance de la presse.

Chacun a conscience qu'il convient par conséquent de lier les garanties législatives et juridiques aux garanties économiques et fiscales.

Le Sénat n'est jamais le dernier à s'engager lorsque la liberté et la démocratie sont en cause. Sur un tel sujet, un large accord devrait pouvoir se faire, car il touche aux fondements mêmes de la démocratie : la formation de l'opinion. Il y faudra du temps; il y faudra de la réflexion; il y faudra le sens de l'intérêt général. Est-ce trop attendre des institutions de la République que, ces trois conditions étant remplies, le législateur retrouve l'esprit de la loi de 1881 en l'incarnant dans un texte adapté à l'époque et qui soit acceptable par la plus grande majorité du Parlement ?

# présentation par le sénateur georges portmann (FRANCE)

## DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE TRAITE ATLANTIQUE AU PAPE JEAN-PAUL II

Très Saint-Père,

Ma qualité de Doyen d'âge et de Vice-Président remplaçant le Président CORTERIER, obligé de quitter Rome hier, me donne le privilège de vous présenter les membres de l'Association pour le Traité Atlantique, venus à Rome tenir leur Assemblée Générale annuelle.

Vous avez devant vous, Très Saint-Père, des hommes et des femmes appartenant à toutes les confessions religieuses, des catholiques sincères comme moi-même et beaucoup de mes amis, des protestants appartenant à différentes obédiences, des israélites, des musulmans et même des personnes n'ayant aucune religion, mais tous sont animés par la même foi : la défense de la personnalité humaine et de la liberté.

La liberté ne peut se dissocier de la politique et un grand pays, qui est cher à Votre Sainteté, la Pologne, en est aujourd'hui le symbole. Cette Association est donc politique. Vous avez devant vous des hommes et des femmes appartenant à toutes les opinions de la droite à la gauche, à l'exclusion des communistes.

L'Association à laquelle vous faites le grand honneur de donner audience a pour but de défendre et de faire connaître le Traité Atlantique. Depuis sa signature, les seize pays qui le composent sont restés dans la liberté la plus complète et pas un mètre de leur territoire n'est tombé sous le joug soviétique. C'est là un fait que notre devoir est de rappeler en toute circonstance.

Très Saint-Père, vous me permettez d'évoquer un souvenir personnel. En

1923, car je suis un homme âgé, je vis actuellement ma quatre-vingt-quatorzième année, j'étais à Moscou, le premier Professeur d'Université envoyé en Russie soviétique. Je fus reçu par le Commissaire du Peuple à l'Education, LUNATCHARSKY, dont les propos me plongèrent dans une profonde stupéfaction :

— «Je suis ici, me dit-il, pour extirper de l'âme des enfants toute notion de Dieu. Je veux que dans 20, 30, ou 40 ans, les hommes qui dirigeront la Russie soient, comme moi, des athées et des matérialistes absolus.»

Cette profession de foi m'a beaucoup impressionné. Elle est restée présente à mon esprit au cours de toute ma vie professionnelle et politique.

Entre le matérialisme le plus sordide qui nous est proposé et la liberté sous toutes ses formes : la liberté corporelle — vous avez sur votre corps, Très Saint-Père, des traces des blessures que vous avez reçues en la défendant —, la liberté de l'esprit, la liberté de pensée, la liberté de parler, la liberté d'écrire, la liberté de l'homme dans son intégrité, nous avons choisi.

Nous assistons, avec un respect admiratif pour le Missionnaire des temps nouveaux que vous êtes, à cet apostolat qui vous fait parcourir le monde où des millions d'hommes et de femmes viennent solliciter de vos paroles un peu d'espoir, un peu de confiance dans la vie, au milieu de ce monde torturé, bouleversé par la misère, la violence et la guerre.

Très Saint-Père, Bénissez-nous et bénissez notre action.